



Réunion du Comité Ad-hoc de gestion de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire de la CEDEAO sur la réponse régionale à la Crise Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Lomé, Togo, le 3 juillet 2018

Note conceptuelle et agenda

I. CONTEXTE et JUSTIFICATION DE LA REUNION

1. Face à la situation alimentaire régionale, et à la demande des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, s'est tenue une réunion d'urgence du Comité Technique Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau à Ouagadougou le 6 juin 2018.
2. Les Ministres de l'agriculture de la CEDEAO ont pris un ensemble de décisions. Ils ont notamment adopté le dispositif institutionnel de gouvernance de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, et recommandé au Conseil des Ministres de la CEDEAO de l'adopter conformément aux dispositions prévues dans l'Acte Additionnel N°A/SA.2/02/13 du 28 février 2013 portant création de la RRSA.
3. Sur la base des conclusions et recommandations du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA), et en réponse à la crise alimentaire qu'affrontent le Burkina Faso, le Cap Vert, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Sénégal (zones et populations en phases 3 et plus du Cadre Harmonisé), les Ministres ont décidé de mobiliser rapidement tout ou partie des stocks physiques de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, portant actuellement sur un volume de 25 000 tonnes.
4. Dans l'attente de l'institutionnalisation des organes de gouvernance par voie de règlement du Conseil des Ministres statutaire, ils ont mis en place une procédure exceptionnelle permettant d'affronter l'urgence de la situation tout en respectant les procédures de déclenchement, et en garantissant la reconstitution de ce stock.
5. Aussi, le CMTS-AERE, a mis en place un comité ad-hoc transitoire présidé par le Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Togo en sa qualité de Président en exercice du CTMS et comprenant le Commissaire Agriculture, Environnement et Ressources en eau de la CEDEAO, le Commissaire en charge du Département de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement de la Commission de l'UEMOA et le Secrétaire exécutif du CILSS.
6. Ce Comité dispose du mandat pour « décider les allocations aux différents pays éligibles et arrêter les modalités précises et sécurisées de reconstitution des stocks à travers (i) la procédure de remboursement grain pour grain par le pays bénéficiaire, (ii) la procédure de prise en charge par un

tiers payant (PTF, PAM, Commission CEDEAO, Commission UEMOA, etc.) et (iii) un abondement de la RRSA à partir du prélèvement communautaire ».

7. Conformément aux décisions du CMTS, la Commission de la CEDEAO, par courrier en date du 13 juin 2018, a demandé aux pays éligibles au regard des critères de déclenchement de la RRSA d'adresser une requête conforme auprès de la CEDEAO avant le 20 juin 2018.
8. Trois pays – le Sénégal, le Burkina Faso et le Niger -, ont formulé des requêtes actualisées qui ont pu être examinées par la Cellule Info-Stocks de l'Unité Technique de Gestion de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, en vue d'éclairer le Comité de Gestion.
9. Sur la base des analyses des requêtes et des recommandations de la Cellule Info-Stocks, le Comité Ad-Hoc de Gestion se réunira le 3 juillet 2018 pour analyser ces recommandations et décider des interventions de la RRSA en appui aux pays en difficulté.
10. La réunion sera placée sous la Présidence de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Togo.

II. OBJECTIFS DE LA REUNION

11. La réunion du Comité ad-hoc de Gestion a pour objectifs de :
 - a. Passer en revue les règles de mobilisation de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire et les procédures utilisées pour l'instruction des requêtes soumises par les pays en vue du déclenchement de la RRSA ;
 - b. Analyser les notes d'aide à la décision basées sur les revues des dossiers de requêtes des pays formulées par la Cellule Info-Stocks/UTGR ;
 - c. Décider les interventions de la RRSA en appui aux pays membres affectés par la crise et définir les conditions de mise en œuvre des opérations de déstockage ;
 - d. Définir les orientations pour les requêtes en attente ainsi que pour la rotation technique des stocks ;
 - e. Donner mandat à la CEDEAO pour la mise en œuvre diligente des décisions du Comité ad-hoc de Gestion.

III. RESULTATS ATTENDUS

12. Au terme de la réunion, les résultats attendus sont les suivants :
 - a. Le Comité ad-hoc a passé en revue les règles et procédures de déclenchement de la RRSA ;
 - b. Le Comité ad-hoc a examiné les notes d'aide à la décision et décidé des interventions de la RRSA ;
 - c. Le Comité ad-hoc a arrêté l'assistance à apporter aux pays pour faire face à la crise alimentaire et nutritionnelle 2018 ;
 - d. Les orientations pour l'examen de requêtes ultérieures (Cap Vert, Mali, Nigéria) sont définies ;
 - e. Les modalités de mise en œuvre des décisions sont consignées dans une feuille de route.

IV. DATE ET LIEU DE LA REUNION

13. La réunion se tiendra au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Togo le 3 juillet 2018 de 9h00 à 13h00. Un point de presse se tiendra à 16h00.

V. PARTICIPANTS

14. Sont membres du Comité ad-hoc de Gestion de la RRSA :
 - a. Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Togo, Président en exercice du CTMS-AERE
 - b. Monsieur le Commissaire Agriculture, Environnement et Ressources en eau de la CEDEAO
 - c. Monsieur le Commissaire en charge du Département de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement de la Commission de l'UEMOA
 - d. Monsieur le Secrétaire exécutif du CILSS.
15. Assisteront en qualité d'observateurs
 - a. Le Directeur Exécutif de l'ARAA
 - b. Le personnel de l'UTGR

VI. AGENDA

Horaires	Activités
8h30 – 9h00	Arrivée et installation des membres du Comité ad-hoc de gestion
9h00 – 9h15	- Introduction du Commissaire AERE - Allocution du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Togo
9h15 – 9h20	Rappel des objectifs et des points de l'agenda
9h20-10h00	Revue des règles et procédures de mobilisation de la RRSA
10h00-10h30	<i>Pause-café</i>
10h30 – 11h30	Présentation des requêtes, analyses et recommandations pour chaque pays : <ul style="list-style-type: none">- Burkina Faso- Niger- Sénégal Examen et décisions sur les interventions de la RRSA
11h30 – 12h00	Présentation et examen de la procédure de rotation des stocks et décision
12h00 – 12h15	Echanges et décision sur les modalités d'examen d'éventuelles requêtes ultérieures
12h15 – 13h00	Synthèse des décisions et adoption de la feuille de route de mise en œuvre des décisions.
13h00	Clôture et Déjeuner
16h00 – 17h00	<i>Point de Presse</i>

VII. Documents de la réunion

16. Les documents suivants sont mis à la disposition des membres du Comité Ad-hoc de Gestion de la RRSA :
 - La présente note conceptuelle, agenda inclus
 - La note de couverture sur les procédures utilisées dans l'instruction des requêtes soumises par les pays pour le déclenchement de la RRSA
 - Le rapport pays d'analyse de la requête soumise par le Burkina Faso
 - Le rapport pays d'analyse de la requête soumise par le Niger
 - Le rapport pays d'analyse de la requête soumise par le Sénégal
 - La note relative à la rotation technique des stocks